



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180920-19

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Bernard GARCIA à Tony BERNARD
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Bernard LORTON à Ludovic COMBE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Christian GENEST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIERE
2016-2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH AU
TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2018**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant entre autres l'avenant à la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG n°063-08-16 du 27 août 2018 signé par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

La rapporteure expose au Conseil Communautaire dans le cadre de la mission de suivi-animation du PIG du Pays de Courpière, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'Anah. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu en 2016 avec l'opérateur SOLIHA Puy-de-Dôme (35% du montant HT) que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont Habiter mieux).

Conformément aux engagements pris par l'Anah, l'État et la Communauté de Communes dans l'avenant n°1 à convention du PIG n°063-08-2016 signé le 27 août dernier, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2018 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2018)	Recettes			
		Anah			Auto- financement
		Part fixe	Part variable	Habiter mieux	
Marché Suivi- animation	33 570,00 €	11 750,00 €	1 200,00 €	6 720,00 €	13 900,00 €
Total	33 570,00 €	33 570,00 €			

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

